



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 31/03/2016

Référence
2016_03_08

Objet de la délibération
Convention cadre pluriannuelle 2015-2017 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	35

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
22/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 31 Mars à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes du Pays de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de TALARAMIN André, 1^{er} Vice-Président

Présents : Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : CUILLANDRE François à M. TALARMIN André, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GUEGANTON Loic à M. CALVEZ Christian, KERMAREC Charles à M. FAYRET Thierry, LARS Roger à M. MOYSAN Daniel PELLICANO Fortuné à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique,

Excusés : Mme FORTIN Laurence, MM : CAP Dominique, LORCY Armel, MASSON Alain, MOAL Gervan, OGOR Pierre, RAMONE Louis

Assistaient en outre à la réunion :

Invités : Mme VERDIER Marie, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel, GOURTAY Michel, BERNEZ François, FAUQUET Florent, GREBOT Benjamin, ROUAULT Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : M TANGUY Bernard

Objet de la délibération :

Convention cadre pluriannuelle
2015-2017 entre le Pôle métropolitain du
Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

La convention cadre 2015-2017 conclue entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa, approuvée par le Comité syndical du 24 mars 2015, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain, membre de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), pour la réalisation du programme partenarial justifié et explicité dans la convention.

Le montant de la subvention s'établit, pour l'année 2016, à 180 775 euros.
La subvention du Pôle métropolitain du Pays de Brest à l'ADEUPa couvre une contribution au fonctionnement du Conseil de Développement de la métropole et du Pays de Brest pour un montant de 30 765 Euros.

Il est proposé au Comité syndical de passer un avenant à cette convention cadre 2015-2017 afin :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 180 775 euros pour l'année 2016. Cette subvention couvre une contribution au fonctionnement du Conseil de Développement de la métropole et du Pays de Brest pour un montant de 30 765 euros.

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical passent l'avenant à cette convention cadre 2015-2017 :

- fixent le montant de la subvention à l'ADEUPa à 180 775 euros pour l'année 2016. Cette subvention couvre une contribution au fonctionnement du Conseil de Développement de la métropole et du Pays de Brest pour un montant de 30 765 euros.

- et autorisent le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 5 avril 2016



François Cuillandre